

" de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins "

2^F

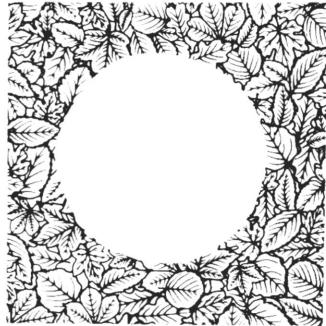
Handicapés² N° 11-12 Mèchants

JOURNAL DES COMITES DE LUTTE DES HANDICAPÉS

NON AUX TRANS
PORTS GHETTOS



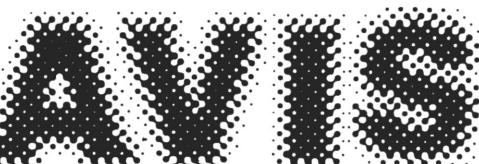
ATTENTION !
UNE CROIX DANS CE DISQUE
SIGNE LA FIN DE VOTRE ABONNEMENT.
SI VOUS DÉSIREZ CONTINUER A RECEVOIR H.M. ET SOUTENIR NOTRE LUTTE NE TARDEZ PAS A NOUS FAIRE PARVENIR VOS CHEQUES.



**LE HANDICAPÉ
C'EST LA
SANTÉ !!!**



*liseg "Handicapés
Méchants"*



Handicapés et gens concernés par le problème de l'handicap, « **HANDICAPÉS MÉCHANTS** » est un outil de travail, d'information et d'action qui vous permet de vous exprimer comme vous l'entendez. Pas de censure, à la différence des autres journaux. Pour n'importe quel fait, leurs pages sont grandes ouvertes, problèmes d'handicapés et autres problèmes qui devraient être bien mis en évidence passent inaperçus. Ce serait vraiment regrettable que ce journal, qui vous donne le moyen de vous exprimer se casse la gueule. Il serait bon, handicapés, que vous preniez en mains vos problèmes et que vous les meniez vous-mêmes. Ne laissez pas agir votre entourage à votre place, qui est là en fait pour vous faire croire que vous êtes des sous-êtres, donc que vous avez besoin d'être assistés. Vous êtes capables de mener à bien vos problèmes. Les associations et les gens qui sont dedans, existent pour vous imposer la politique du pouvoir et de la misère. Il serait bon, handicapés, que vous nous écriviez des articles, témoignages et pour que nous puissions sortir le journal en temps voulu et informer le public de ce qui est la vraie condition de vie de l'handicapé, si différente de celle que l'on raconte. N'hésitez pas à montrer votre colère, de façon à faire voir aux gens qu'un handicapé sait se révolter et n'est pas un sous-être comme voudraient bien le faire croire toutes les associations (A.P.F., A.P.A.J.H., F.N.M.I.P., etc.) qui intoxiquent le public de fausses informations et de propagande mal à propos. Refusez d'être assistés. Agissez de vous-mêmes. Plus on sera nombreux à gueuler, plus on a une chance de se faire entendre et de mener à bien la lutte.

Il serait bon que vous le fassiez connaître autour de vous, faire prendre conscience aux gens de nos problèmes.

Jean Louis

F.S. - Il est évident que ce journal s'adresse aussi bien aux handicapés qu'à toute autre personne, car nous sommes tous dans cette société des inadaptés de toutes sortes, si souvent aveugles.



HE ! LES ABONNES
Ce numéro bien que double, ne
compte que pour un numéro
dans l'abonnement... C'est pour
des raisons administratives, qui
nous imposent de publier
4 numéros par an que ce
numéro est compté.

SECRÉTARIAT :
HANDICAPÉS MÉCHANTS chez Charly
KOSKAS, 7, rue de Cambrai 75019 Paris
(Joindre un timbre pour la réponse SVP)
Important : Une permanence téléphonique
est assurée au 989.20.18 de 10 h
à 22 h. Demander Jean-Louis.

ABONNEZ--VOUS!

ADRESSEZ VOS CHEQUES A : HANDICAPÉS MÉCHANTS: CCP 18.463 12 PARIS.

les 5n° 10,00 F

sous pli fermé et

pour l'étranger 20,00 F

DU COTÉ DES BOUQUINS :

J.M. Bardeau de Dijon vient de faire paraître, aux Éditions Payot, le livre sur lequel il était depuis plusieurs années : « *Infirmités et inadaptations sociales* ». Vous pouvez le commander au Secrétariat avec 30 % de réduction, plus frais de port. Soit : 43,00 F au lieu de 54,00 F

FILMS :

« *Ames charitables... s'abstenir* », film de Sabine Mammou. Durée 2 heures. Est disponible pour des réunions-débats. Adressez-vous au Secrétariat ou à la permanence téléphonique.

MONTAGE DIAPOS .

Nous avons disponible, un montage diapositives sur les transports. Si vous voulez le faire passer, adressez-vous au secrétariat ou à la permanence téléphonique. Un inconvénient toutefois : si nous ne pouvons pas nous déplacer, nous tenons à ce que soit présent au moins un membre du CLH local qui assurera le retour du montage intact et dans les délais. Sinon, il est possible de s'en rendre acquéreur pour la somme de 90 F, frais de port compris (62 diapos, plus bande magnétique).

Dépôt légal _____ 41 346
 _____ 4 trimestre 1978

Directeur de la publication _____ C. KOSKAS
 imprimerie EDIT 71
 9, rue A. Métivier 75020 Paris

NOUVELLES du CACHALO

Suite au meeting unitaire du 18 février « pour l'abrogation de la Loi d'orientation », les organisations appelantes avaient décidé de coordonner leurs luttes comme au travers d'un collectif ; le CACHALO (Collectif d'Action et de Coordination des Handicapés pour l'Abrogation de la Loi d'Orientation). Décision avait été prise de faire paraître, début septembre, une brochure sur la loi d'orientation.

C'est chose faite maintenant, grâce à la Confédération de Défense des Handicapés et Retraités (CDHR), le Mouvement de Défense des Handicapés (MDH), le Collectif National des Travailleurs Sociaux (CNTS) et le Comité de Lutte des Handicapés (CLH), organisations regroupées actuellement au sein du collectif.

Au sommaire de cette brochure de 52 pages :

- Analyse d'ensemble de la loi d'orientation
- Loi d'orientation et fichage
- Les associations collaboratrices
- Loi d'orientation et emploi

- Accessibilité architecturale
- Transports en commun
- La loi d'orientation et les aveugles
- La loi d'orientation et les travailleurs sociaux
- Conséquence de la loi d'orientation : un cas concret.

La réalisation de cette brochure nous a demandé un effort financier considérable. Les « bénéfices » réalisés lors du meeting du 18 février nous ont permis d'avancer une partie de son coût aux imprimeurs, mais nous sommes loin du compte. Aussi il est très important que nous la diffusions au maximum :

1. pour pouvoir en tirer d'autres et permettre la continuation de la campagne pour l'abrogation de la loi d'orientation ;
2. pour permettre au CACHALO de continuer d'exister.

Commandez et diffusez cette brochure autour de vous. Son prix est de 5 F l'unité, 10 F de soutien.

Mais la parution de cette brochure n'est qu'une première étape pour le collectif. Nous invitons toute personne, tout groupe décidé à lutter pour l'abrogation de la loi d'orientation, à se regrouper au sein du collectif et/ou à apporter son concours par des informations et des propositions d'actions.

Actuellement, le CACHALO se réunit le premier mardi de chaque mois au local du MDH : 4, rue du Docteur Tuffier, 75013 Paris. (à 20 H 30)

COMMENT RENDRE L'AUTRE DEBILE!

A l'occasion d'un stage, j'ai passé six mois comme « apprenti-psychologue » à l'Institut médico-pédagogique pour IMC de St-Hilaire du Harcouët.

Comme militant du CLH, j'avais des idées bien arrêtées sur la réalité de l'enfermement des handicapés dans cette société, mais je n'imaginais pas la complexité de ce système d'exclusion. En effet, à Saint-Hilaire, il n'y a point de bureau, point de mesures coercitives, au contraire : un visiteur

peu averti sera enchanté de voir que les enfants sont apparemment heureux, qu'ils font beaucoup d'activités en dehors (piscine, cheval, sorties fréquentes en ville). Mais tout ceci est trompe-l'œil, c'est un monde joli-joli qui apprend aux adolescents handicapés (4 à 18 ans) à être véritablement « débiles ».

Que veut donc dire être « débile » ?

Pour le système scolaire, « capitaliste », cela fait référence à une certaine intelligence verbale basée sur des concepts bourgeois. Cependant, on peut entendre par « débiles » ceux qui sont incapables de vivre de manière autonome avec leurs propres desseins, car tout le travail des institutions comme celle de St-Hilaire consiste à rendre les handicapés dépendants, incapables de percevoir le monde extérieur (puisque ils en sont exclus depuis leur toute première enfance), incapables de vivre en tant qu'êtres humains à part entière.

Ce que je veux dire par là, c'est que les débiles n'existent pas, on les crée.

Pour moi, apprendre à être autonome commence par supprimer toute notion d'enfermement à but médical ou thérapeutique

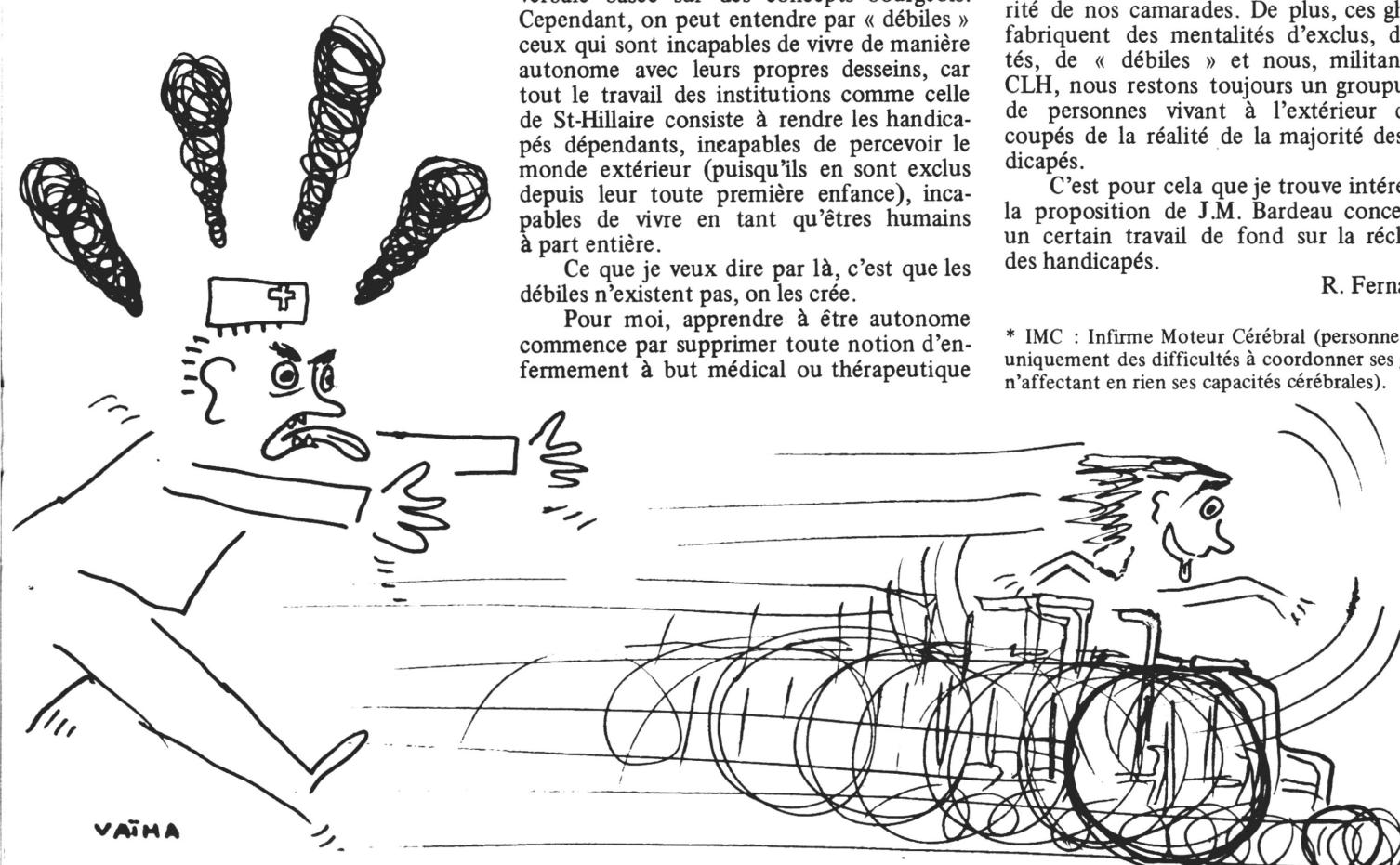
(même dans le domaine rééducation paramédicale, l'autonomie n'est pas le véritable but de cet IMP ; ce serait plutôt : soit pour ceux moins atteints, le CAT, soit pour les autres, le foyer à vie).

Cette année passée à l'IMP m'a permis en tant que militant handicapé à me remettre en question. Il ne suffit pas de lutter à l'extérieur pour l'accessibilité des transports, des immeubles, des structures, il faut se « coltiner » les institutions pour la bonne raison que c'est là que vit l'immense majorité de nos camarades. De plus, ces ghettos fabriquent des mentalités d'exclus, d'assistés, de « débiles » et nous, militants du CLH, nous restons toujours un groupuscule de personnes vivant à l'extérieur d'eux, coupés de la réalité de la majorité des handicapés.

C'est pour cela que je trouve intéressant la proposition de J.M. Bardeau concernant un certain travail de fond sur la réclusion des handicapés.

R. Fernandez

* IMC : Infirmé Moteur Cérébral (personne ayant uniquement des difficultés à coordonner ses gestes, n'affectant en rien ses capacités cérébrales).



FEMMES HANDICAPÉES

Le témoignage de Danielle : « Les femmes handicapées et la sexualité » (cf. *Handicapés Méchants* numéros 9/10) est un révélateur plutôt accablant, non seulement de la condition handicapée dans les ghettos qui lui sont consacrés, mais aussi de la « misère » sexuelle en général dans notre société, si l'on en retire toutes les implications qui s'en dégagent et qu'on ne peut pas ne pas voir. D'ailleurs, après s'être d'abord indignée et stupéfiée, on est forcée d'en rire — un peu ; il est en effet de prime abord risible d'apprendre qu'un directeur d'établissement « spécialisé » (il s'agit sans doute d'un CAT, mais Danielle ne le précise pas) qui s'arroge déjà le droit de superviser — voire de décider — de la sexualité de ses pensionnaires féminines (est-ce comme ça que l'on doit dire ? ou prisonnières ? tau-lardes peut-être ?) — et de quel droit ? — puisse encore, à notre époque, sur un plan médical de prévention de la grossesse, en être à préconiser le plus sérieusement du monde, donc prêt à l'utiliser lui-même sur un paln personnel, la « méthode » Ogino qui, comme on sait, a fait depuis longtemps largement ses perus d'efficacité — et, pis, à l'imposer !

A propos des conditions de vie réelles des pensionnaires de ces Centres « spécialisés », ce texte soulève plusieurs questions, entre autres celles-ci :

1. Danielle est-elle juridiquement majeure ?
2. Peut-on impunément, DE NOS JOURS — étant homme par surcroît — imposer à une jeune femme, majeure ou non, son mode de contraception ?
3. Si oui, n'y a-t-il pas là une atteinte intolérable à la personne privée ?
4. Les pensionnaires femmes de tels ghettos, quel que soit leur âge, sont-elles automatiquement en tutelle juridique, c'est-à-dire MINEURES ? Donc, dans l'impossibilité de décider elles-mêmes de ce qui concerne leurs pratiques sexuelles et, plus globalement, de leurs conditions de vie ; car, il est évident que l'INTERNAT qui ne garantit pas la préservation de la VIE PRIVÉE, ne favorise pas non plus le libre accès à l'exercice de sa sexualité ?
5. Les gens en CAT (ou handicapés internes ailleurs) n'ont-ils pas la possibilité d'exiger — et de revendiquer — d'une part, l'accès à la libre information sexologique (nous précisons bien : libre, car, bien entendu, on sait que jusqu'à présent la sexologie médicalisée ne s'est guère occupée de la multiplicité des problèmes sexuels de la condition handicapée dans SON ENSEMBLE ; et que, de plus, elle n'est guère encourageante non plus à l'égard d'une sexualité non « normalisante » ni « normalisée », c'est-à-dire ne sauvagardant pas la faculté procréative et ne conjuguant pas dans une relation « dueille »

(le couple) idyllique, beauté et santé qui ne sont pas précisément ni fréquemment l'apanage des handicapés...), et, d'autre part, et surtout, LE LIBRE ACCÈS A LEUR PROPRE SEXUALITÉ ? A la libre disposition de leurs corps ? D'eux-mêmes par conséquent ?

6. N'en ont-ils pas les moyens juridiques ?

De toute façon, dans ce que nous raconte Danielle, probablement n'y a-t-il pas seulement abus de pouvoir administratif, mais tout simplement abus de pouvoir phalocratique : une fois de plus, nous sommes en présence d'un cas de sexism ordinaire (ou, à peu près ordinaire en l'occurrence !) comme il s'en pratique tant et de façon invisible partout et toujours dans la société actuelle.

En effet, comment peut-on encore sérieusement aujourd'hui choisir d'adopter et d'imposer la méthode en question sans faire douter objectivement de ses compétences d'administrateur et de sa sagacité personnelle, à titre privé, d'homme (c'est-à-dire de partenaire sexuel !) ? Ceci n'est pas une autre histoire, comme on verra : les pouvoirs et les choix de ce directeur d'établissement

en matière sexuelle reflètent et expriment tous ceux de la société en cette même matière.

C'est pourquoi, me semble-t-il, les nanas en ghetto (et les autres aussi, d'ailleurs) se devraient de rejeter d'office, violemment (avec quelques autres minorités érotiques) toutes les « normes sexuelles », explicites ou implicites, en vigueur dans le système si elles sont de nature à restreindre (à censurer) les possibilités de PRATIQUES RÉELLES que les handicapées peuvent avoir, en les limitant dans un seul MODÈLE, prétabli, de sexualité SOCIALISÉE, essentiellement modèle unique du COUPLE (HÉTÉRO de préférence) qui reste pourtant un idéal (sinon une vue de l'esprit !) autant pour beaucoup de femmes handicapées que pour la plupart des valides.

Ce modèle — dont le fantasme obnubile — j'allais écrire : paralyse ! — toutes pratiques réelles, il se trouve de plus en plus de femmes, les féministes surtout, qui, en enregistrant l'échec constant et quasi général, le remettent en cause et commencent à envisager d'autres voies à leurs pratiques érotico-sexuelles que celles qui sont institutionnalisées. Et les femmes handicapées



SEXUALITE et féminisme

devraient rejoindre tous les contestataires de l'ORDRE SEXUEL ACTUEL qui brime tant de sexualités et qui s'obstine à les définir en les NOMMANT (en leur donnant un nom), à les classer, les répertorier, les cataloguer et les catégorier — en dévalorisant certaines, cependant que l'ignorance sexologique continue à faire des ravages !

En matière de sexualité comme en bien d'autres domaines, le féminisme concerne les femmes handicapées. Qu'elles n'hésitent donc pas à faire se rejoindre, se recouper leurs revendications spécifiques avec toutes celles des féministes ; elles se sentiront moins seules. Et comprises. Le premier mérite, la première audace (qu'on ne leur a pas pardonnée) des féministes, ça a justement été de faire éclater les faux-semblants de la vie amoureuse, de montrer l'inégalité fondamentale des rapports homme/femme dans notre société et de s'être livrées les premières à la dénonciation violente des NORMES ET DES VALEURS ADMISES dans la sexualité de l'érotisme.

Comme on ne le souligne nulle part avec assez de force dans la presse spécialisée handicapée, si nos mœurs, nos ritues, nos codes — nos mythes — oppriment en fait toutes les femmes, valides et invalides, les secondes sont deux fois victimes du système puisque leur corps — leur apparence physique — ne « s'inscrit » ni dans les « canons » régnants de l'esthétique érotique courante, ni dans ceux de ce que l'on pourrait appeler « la féminité féminisante » en vogue... ; or, ils étouffent toutes les femmes et chez les valides même de plus en plus nombreuses sont celles qui en dénoncent la dictature. Si la féminité (?) réelle de l'handicapée coïncide rarement avec son apparence, il faut savoir que pour toute féministe conséquente, toute femme valide est un petit peu infirme dès lors que « moche » ou « rebelle » à son sexe social, elle n'entre pas dans les « canons » en question — ou qu'elle le deviendra un jour quand, vieillie, elle cessera d'être désirable. Il faut bien voir, par conséquent, que si les handicapées en particulier vivent mal leur sexualité (ou sont, pour certaines d'entre elles, dans l'impossibilité totale de la vivre), c'est aussi le cas encore pour la majorité des VALIDES puisque, séduisantes ou non, elles n'ont pas plus accès à l'initiative érotico-sexuelle, aux libres choix dans la relation humaine par excellence (paraît-il). Et la Loi, les Codes eux-mêmes officialisent CETTE INÉGALITÉ FONDAMENTALE en avalisant les conduites et le comportement ordinaires phallos des mecs...

Cette réalité, qui est malheureusement « intérieurisée » par la plupart des femmes, ne concourt certes pas à libérer la sexualité

des handicapées ! Bien peu, de toute façon, peuvent se permettre, comme on l'a vu, de remettre cet état de fait (l'enfermement) en question — alors qu'il serait urgent cependant que TOUTES LES FEMMES, INVALIDES Y COMPRIS, soient en mesure d'accéder (sans « interdit » ni « exclusion » quels qu'ils soient) à l'analyse FÉMINISTE de la condition féminine dans son entier, dont chaque handicapée est également partie prenante.

de la sexualité comme droit inaliénable de l'accès à soi-même, à la libre disposition de son corps, on a vu où et comment il est « légèrement » méconnu et bafoué ; à ce propos, craignons de plus, en outre, que la fameuse « Loi d'orientation dite en faveur des handicapés » n'en recule encore un peu plus l'accès — les limites d'accès. Remarquons en effet que cette loi, nocive par beaucoup d'aspects, dangereuse pour la liberté des handicapés, n'en sera pas moins appliquée scrupuleusement — et difficile à faire abolir, alors qu'une autre loi, celle sur l'interruption de grossesse, qui apportait aux femmes une amélioration légère à la libre disposition de leur ventre non seulement N'EST PAS SCRUPULEUSEMENT APPLIQUÉE — elle est même ouvertement bafouée par un corps médical phallo et réac — mais encore qu'elle risque fort d'être abolie si on n'y prend garde à temps...

Car, en conclusion, pour les femmes handicapées comme pour les femmes valides, la seule question, primordiale, qui se pose, est la suivante : une femme est-elle propriétaire de son corps ?

Peut-elle échapper à l'appropriation de celui-ci par la société ?

Par les hommes ? A titre privé mais à titre social, législatif, administratif ? La société a-t-elle le droit de s'approprier leur ventre ? C'est cette appropriation sociale du corps des femmes (contrôle de sa fonction productrice donc contrôle — « droit de regard » — sur sa fonction érotico-sexuelle) qui constitue pour chaque femme le scandale fondamental de la condition féminine, qui est la racine (si je puis dire) de l'oppression de toutes les femmes (le viol, individuel ou collectif en étant le pôle extrême) en Occident comme ailleurs, que le féminisme dans son ensemble a dénoncé, dénonce encore, a analysé, analyse encore, a combattu et combat encore sans relâche. Combattra.

On comprend, j'espère, au terme de ces lignes, combien les femmes handicapées (qu'elles l'admettent ou non) sont concernées au premier chef par le féminisme auquel elles devraient pouvoir adhérer car seul il peut leur donner, je crois, une pleine conscience, une intelligence à la fois théorique et instinctive de la CONDITION FÉMININE DANS SON ENSEMBLE et les aider à accéder à un statut digne où leur droit à la libre disposition, sociale, sexuelle, professionnelle d'elles-mêmes ne leur sera plus contesté. Ne fera plus question pour personne.

Où, enfin, personne ne décidera plus à leur place.

Josette.
3.9.1978

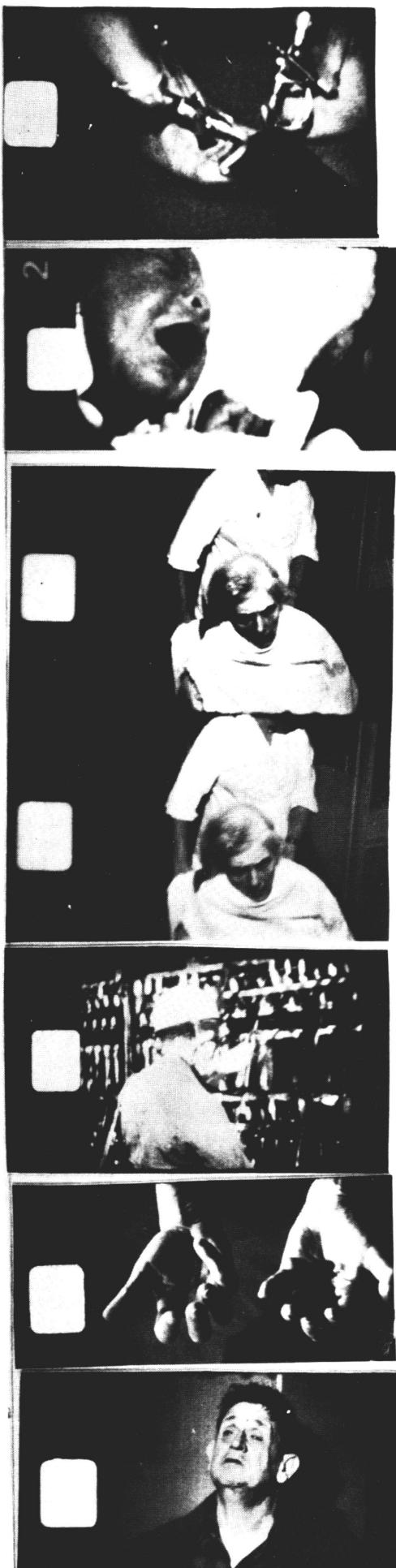
JE TIENS A LE
DIRE : « UNE FEMME
HANDICAPÉE N'EN
RESTE PAS MOINS
UN HANDICAPÉ »



On ne peut donc guère s'étonner complètement de ce « climat » sexuel qui peut régner (par carence !) dans ces « ghettos » officiels que sont ces Centres spécialisés quand par exemple on apprend (comme ça m'est arrivé récemment) que dans certains milieux « bourgeois », apparemment « évolués », une nana de vingt ans (étudiante en médecine et fille de toubib par surcroit !) a pu se faire engrosser « bêtement » faute de vouloir désobéir à ses parents opposés à la contraception. Autrement dit, qui n'auraient pas admis ni accepté qu'elle prenne la pillule ! Surprenant, mais c'est comme ça ! Et l'on peut mesurer à cet exemple (probablement pas si isolé que ça), qu'à ce compte-là, les nanas handicapées, en particulier, ont encore bien du pain sur la planche pour faire reconnaître et respecter LEURS DROITS PROPRES A LEUR PROPRE SEXUALITÉ.

Ces droits qui, de toute façon, selon toute logique, devraient être la base de « l'habeas corpus » — si je puis dire —, ou

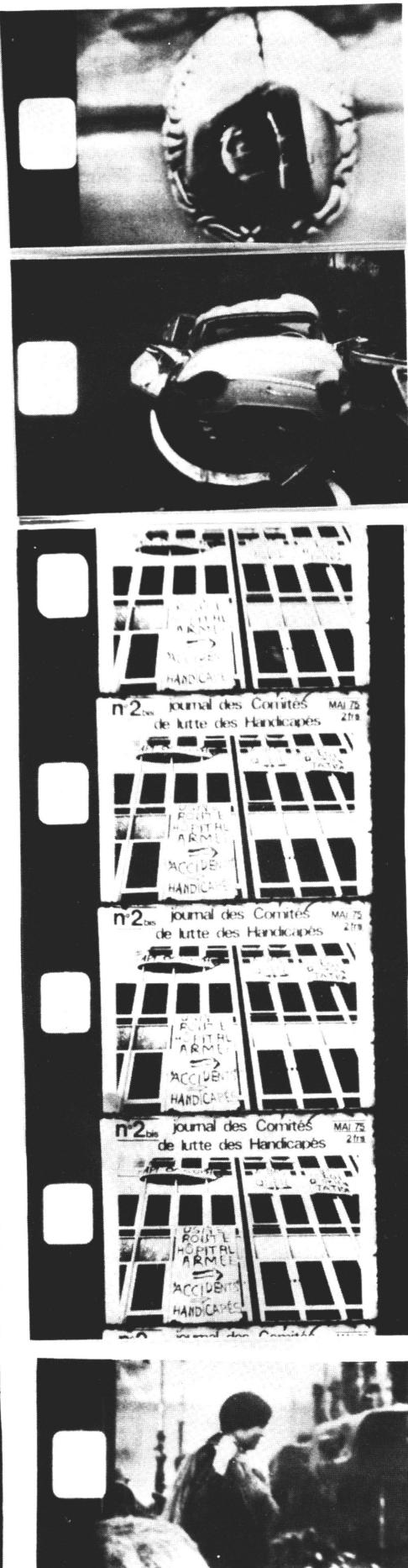
Bon Pied



et Toute sa Tête



Bon Oeil



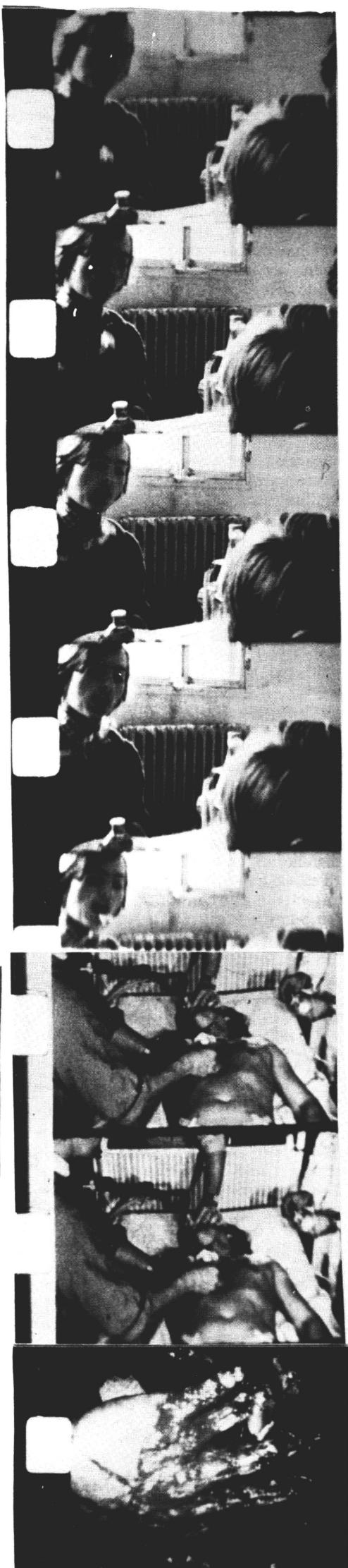
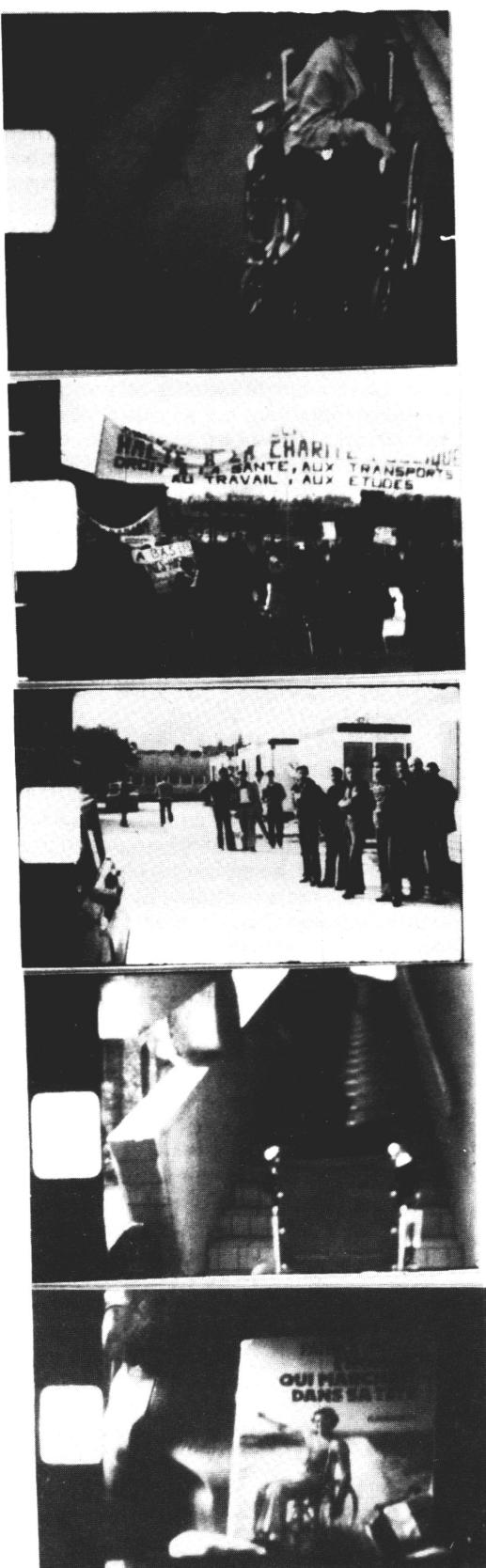
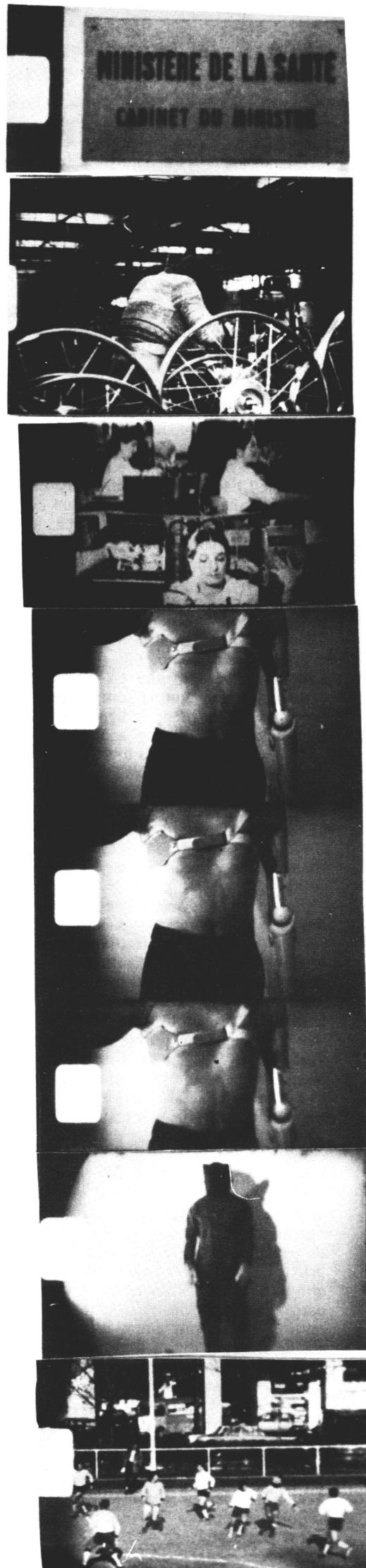
n°20 journal des Comités de lutte des Handicapés MAI 75 278

n°20 journal des Comités de lutte des Handicapés MAI 75 278

n°20 journal des Comités de lutte des Handicapés MAI 75 278

n°20 journal des Comités de lutte des Handicapés MAI 75 278

n°20 journal des Comités de lutte des Handicapés MAI 75 278



Long métrage couleur disponible
en 16 mm et Super 8

Pour les projections-débats,
renseignements :
Permanence du journal
« Handicapés Méchants »
989.20.18 (Jean-Louis de 10 à 22 h)
Cinétique : 539.35.84
Ecrire : Daniel WILLEMIN
26, rue Hoche
92130 Issy-les-Moulineaux

AH! CETTE S.N.C.F...

Nos chers ministres, au lendemain des élections, ont mis des mesures d'austérité dont les couches sociales les plus exploitées ont fait les frais. Les indésirables, les non rentables, les bancales, les bigleux, les vieux sont les exclus des transports en commun. Pourtant, on voyait ici et là des vieux, des handicapés dans les transports en commun. Il fallait donc parfaire l'inaccessibilité afin d'écartier définitivement ces indésirables qui freinent la machine. Pour cela, une oie grasse et docile proposa à notre ministre des Transports, Leteule, les COMPOSTEURS ! C'est évidemment une lumineuse idée. Pourquoi ?

D'abord, elle écarte d'office les indésirables. Effectivement, handicapé et manchot, je puis vous dire que cette géniale invention m'enlève toute autonomie de pouvoir voyager. Déjà, pour nous, l'inaccessibilité nous condamnait à prendre des risques démesurés lors de chaque voyage, chaque fois que nous refusions l'interdit. Mais cette négation de nos personnes s'étend à tous les handicapés, vieillards, et aussi à beaucoup de valides qui se retrouvent devant ces machines sans savoir comment faire pour avoir accès aux trains. Et comme une pancarte leur rappelle que s'ils ne composent pas leur billet, ils se verront punis... C'est d'ailleurs là toute la finesse du gouvernement qui, grâce à cette trouvaille a pu réduire le personnel (c'est-à-dire les pionçonneurs et autres), et, bien sûr, augmenter le nombre des contrôleurs dans les trains, afin de gagner de l'argent sur le dos des masses laborieuses. De plus, le personnel rarissime étant surchargé de travail ne peut évidemment plus se rendre utile auprès des handicapés en fauteuil roulant, par exemple. Il est évident que toutes ces barrières portent atteinte à notre autonomie et nous posent en perpétuels assistés. Il faut bien comprendre que

la SNCF récupère un profit extraordinaire grâce au nombre de procès-verbaux qu'elle dresse, inflige à tous les voyageurs qui ont oublié de composer leur billet ou qui n'ont pas su ou pas pu.

Si la loi d'orientation dite « en faveur » des handicapés ne mentionne rien en ce qui concerne les transports en commun, ce n'est pas un hasard. Nos dirigeants (ministres et organisations gestionnaires) ne veulent pas que nous soyons autonomes ; car notre autonomie viendrait à nuire à l'existence de leurs associations qui nous exploitent et nous enferment dans leurs ghettos. Quant au gouvernement, l'handicapé, pour lui, doit être une propagande politique. D'ailleurs, Zitrone, dit « citron vert », ne se gêne pas pour annoncer sur RTL que la loi d'orientation coûtera au peuple 64 milliards et que par conséquent on devra payer plus d'impôts pour financer cette loi ; ajoutant qu'il est bien normal de faire des sacrifices pour aider les handicapés à améliorer leurs conditions de vie.

D'abord, il faut savoir que cette loi d'orientation n'améliore en rien nos conditions de vie. Quant à notre autonomie, elle se trouve de plus en plus menacée. La preuve en est que si nous ne pouvons plus voyager, nous ne pourrons plus rencontrer nos amis, notre famille, ni enrichir nos connaissances. C'est une atteinte grave à notre liberté.

De plus, notre existence va être comparable à celle des prisonniers car nous aussi nous allons devoir rester à perpétuité dans nos cellules, selon les vœux de nos dirigeants.

Si, pour la masse du peuple, la lutte des handicapés n'est pas encore comprise, depuis quelques années de plus en plus d'handicapés ont compris que leur vraie libération devait se faire par des rassemblements de contestation. C'est ainsi que lors de l'inauguration du métro à Lyon faite par

le président de la République, Giscard, nos camarades handicapés de Lyon n'ont pas hésité à se rassembler avec les ouvriers de Manufrance pour manifester leur désapprobation et condamner cette machine qui ne sert que le patronat afin que les exploités arrivent plus vite sur le lieu de travail. Il est vrai que la télévision et la radio se sont bien gardées de donner la parole à ceux qui voulaient s'exprimer sur l'inaccessibilité des transports en commun. Le flash ne dura que cinq minutes et le journaliste se contenta de dire que « quelques handicapés avaient manifesté contre le métro de Lyon ». Mais ces messieurs de la Presse, on le sait, sont au service du gouvernement.

Aujourd'hui, ces mêmes journalistes ont reçu une circulaire du ministère des Transports afin de faire de la publicité pour la nouvelle rame de métro de la ligne St-Denis Basilique/Chatillon-Montrouge. Ils ont, ces messieurs, eu le culot de dire que ce véhicule était le désir des ouvriers, mais les prolétaires n'ont jamais participé à cette réalisation car ils savent trop bien que ce moyen de transport fait partie de leur exploitation et qu'il les mène tout droit à l'usure. Il faut savoir que cette ligne de métro passe aux Champs-Elysées, Invalides et autres beaux quartiers. On comprend pourquoi cette nouvelle rame est mise en circulation sur cette ligne : c'est pour la bourgeoisie.

Mais si l'on prend la ligne Nation/Porte Dauphine, alors, là, ce sont de véritables wagons à bestiaux. Mais il est vrai que cette ligne passe par des quartiers populaires ; alors, pour eux, c'est bien suffisants. Tant pis pour eux si, au bout de quelques années, ils deviennent sourds ou handicapés ; les CAT et les Ateliers protégés seront là pour les accueillir et ceci fera la joie de nos dirigeants.

Il est bien évident que pour nous, les transports en commun pourraient nous accueillir (cf. article sur les transports dans la brochure sur la Loi d'orientation). D'ailleurs, le système n'hésite pas à condamner lorsque nous luttons pour ce droit, en utilisant sa « justice souveraine ».

C'est ainsi que mon ami Gérard C... s'est retrouvé devant le tribunal de police pour non-paiement de titre de transport.

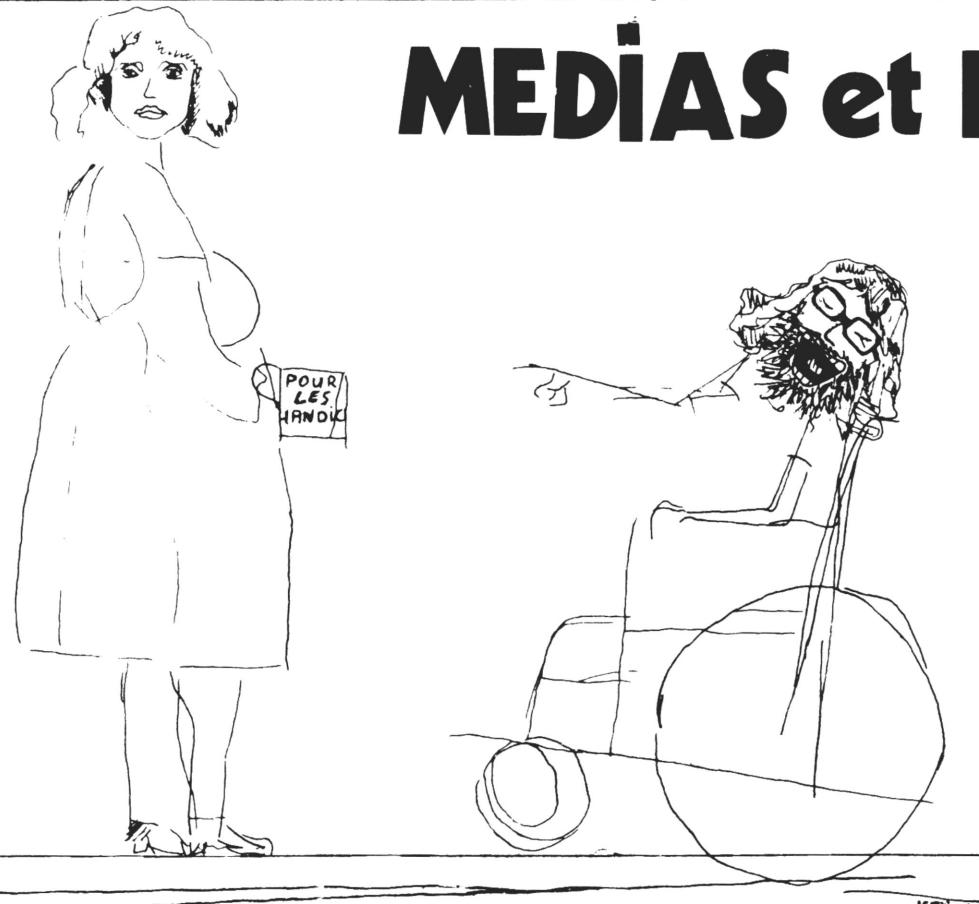
Mon pote Gérard était à la barre quand soudain le juge (le bourreau) entendit une voix venant de la salle (c'était moi !) Je lui demandais ce qu'il pensait des gens qui restent coincés dans les WC pendant deux heures parce qu'ils n'arrivent pas à ouvrir la porte. On a beau tirer la chasse d'eau, on s'emmèrde ! De plus, comme il n'y a plus de papier journal, mais des rouleaux, on ne peut plus lire ! Ou ce qu'il pensait des gens qui ne peuvent descendre à la bonne station parce que les portes ne sont pas automatiques et qu'ils sont amputés. La réponse a été de me taire sinon il me mettait dehors. Non, pas lui, son flic ! Alors, devant le silence de la salle, je me suis tu, puisque j'aurais crié dans le désert.

Le jugement du tribunal de police : 50 F symboliques. Gérard fait quand même appel. La SNCF se tait.

Alors, devant ces refus de nos personnes, nous devons nous unir et faire des actions non limitatives afin de faire reconnaître nos droits légitimes.



MEDIAS et HANDICAP



Intervention du CLH au colloque de l'UNESCO

Du point de vue de l'État, on le sait, les handicapés font partie des « grandes causes » (avec – entre autres – le cancer et les problèmes de la faim dans le monde). Aux appels périodiques à la charité (sébillles agitées dans les rues, en tout premier lieu devant les églises, sont associées des campagnes publicitaires qui bénéficient parfois de passages gratuits sur les chaînes de la radio et les antennes de la télévision. Les murs des villes, les voûtes des stations de métro se couvrent d'affiches du style : « Apprenons à vivre ensemble ». Journaux et magazines de fort tirage portent également d'assez nombreuses traces de ces campagnes, sous forme d'encarts.

Ces campagnes visent à familiariser le « grand public valide » avec ces êtres étranges venus d'ailleurs (les handicapés) et à insinuer (de façon toute publicitaire) qu'il n'est pas si terrible de vivre et de faire avec eux. Car l'idéologie dominante ne cesse de nous le répéter à longueur de débats radio-télévisés : l'État ne peut pas tout faire (même s'il déclare faire beaucoup et davantage encore : pension, prix de journée, remboursement de technologies, formation et entretien de très nombreux éducateurs, etc.; impossible de clore l'énumération). Malgré toute sa bonne volonté, l'État ne peut réaliser à lui seul l'intégration des handicapés dans la société des valides. Pour réaliser ce noble objectif (qui serait le fondement de la loi d'orientation de 1975), l'État se heurte à un autre obstacle, un obstacle bien plus subtil et bien plus difficile à lever que l'histoire toujours recommandée de gros sous (il n'y en a jamais assez, air connu). Cet obstacle, ce barrage réside dans la tête des valides, dans les représentations que les valides se font des handicapés. Littéralement et pour aller vite, *ils ne peuvent pas les voir*. Quand un valide croise un handicapé dans la rue, il presse le pas et détourne la tête ; ou bien, s'il se trouve à cet instant en société

(valide), il montre le handicapé du doigt, pour en rire ou pour s'en apeurer ; et de réprimer tout élan des enfants (ouf ! les enfants ont échappé à ça !) vers les handicapés : « ils ne te mordront pas, non, mais ils peuvent être contagieux ».

Ce n'est pas l'État de la classe dominante qui refuse l'intégration des handicapés dans la société des valides. Au contraire, il ne cesse de prendre mesures et décrets « en leur faveur ». C'est du « grand public » que viennent les réticences, retards et objections.

Alors, ce « grand public », il faut l'éduquer par l'image et par le son. Il faut changer les représentations qui s'incrustent dans sa tête, lui en substituer d'autres, bien plus consommables. De quoi s'agit-il en effet ? D'inciter le « grand public » à consommer un certain nombre de rapports sociaux avec les handicapés. Pour réussir dans cette énorme tâche, il faut utiliser les techniques publicitaires qui consistent surtout à mettre le produit (ici, le handicapé) en valeur.

Comment s'opère cette mise en valeur d'un produit si difficile à vendre ? (les spécialistes en marketing doivent vraiment mobiliser toutes les ressources de leur imagination). Il suffit de regarder les pans de murs par les handicapés vus par la publicité d'État (et aussi de parcourir journaux et magazines). Vraiment pas horribles à voir ces handicapés ! Jamais un grabataire, jamais un visage crispé par la douleur ou par la haine. La posture dominante est celle d'un handicapé (enfant ou dans « la force de l'âge », c'est selon les campagnes), bien droit dressé comme un I, bien calé dans un fauteuil qui pourrait être celui d'un valide. A y regarder de plus près, après le temps d'accommodation nécessaire, on s'aperçoit bien que le fauteuil en question n'est pas un fauteuil de salon ; par certains détails, il en diffère même beaucoup. Mais l'attitude du handicapé sur l'image aurait pu nous tromper. On a beau regarder à plusieurs reprises, on dirait un valide. L'éducation du « grand public » est faite et, pourrait-on dire, sa religion.

Ailleurs (nous sommes devant la télévision d'État), les images se mettent à bouger, le flot de paroles commence à déferler, les phrases musicales (du « classique » en général, c'est plus sûr) nous tirent larmes et sourde espérance. Voici conte – une fois, dix fois, mille fois – l'héroïque histoire du handicapé qui « s'en sort », qui, à force de courage individuel, seul dans la nuit de son infirmité, finit par surmonter son handicap et réintègre la société des valides : société qui lui fait une place solaire, éblouie par sa surhumaine obstination. Les mille et une histoires du handicapé qui réussit dans la vie (sans son handicap, en fin de compte, aurait-il aussi bien réussi ?). Les mille et une histoires de la fatalité qui fond sur nous dans l'arbitraire le plus complet (pourquoi elle, pourquoi lui, c'est injuste).

Des exemples de « courage qui sauve », on nous en donne à la télévision jusqu'à la nausée. Pour qu'un handicapé « s'en sorte », il suffit qu'il le veuille. Sans doute faut-il aussi qu'il soit convenablement assisté par médecins, chirurgiens et autres spécialistes dévoués, la télévision en trouve à la pelle pour ses fictions documentées.

Et puis, la télévision a fini par reconnaître que les handicapés constituaient une catégorie particulière de la population (au même titre que les immigrés ou les femmes). Elle consacre donc des émissions particulières aux handicapés (rien que pour eux, rien que pour vous), à commencer par les mal-entendants. Dans l'avenir, chaque handicap répertorié par les médecins peut espérer gagner un petit moment d'antenne. C'est l'intégration des handicaps dans la chaîne des programmes. Que demander de plus ?

Parfois pourtant, un autre son de cloche. Des handicapés insuffisamment contrôlés parviennent à prendre la parole « en direct » dans des débats insuffisamment préparés. Alors, révolte et revendications s'expriment à plein. « On ne m'y reprendra plus », pense la télévision d'État. Et de resserrer son contrôle sur le montage des émissions dans lesquelles apparaissent des handicapés (elle agira de même bien sûr, avec toutes celles et tous ceux qui ont intérêt à un changement révolutionnaire de la société). Elle ne censure pas tout à fait la révolte, la revendication, elle la hâche, la découpe, la mutile de façon à la rendre incompréhensible. Ne restent plus dans la bouche des handicapés que des bribes de revendications – sur l'emploi, sur le logement, sur la sexualité, etc. – dont on ne saisit plus la logique interne, le rapport à l'ensemble de la société.

Mais, le « grand public », c'est une fiction si l'État de la classe dominante n'en est pas une. Question simple : d'où viennent les handicapés, avant de fournir un certain contingent de personnages aux fictions télévisées et cinématographiques ? (celles qui passent de loin en loin dans les salles contrôlées par les monopoles UGC, Gaumont, Parafrance). Tombent-ils du ciel ou le ciel tombe-t-il sur eux sous forme de fatalité ? L'une ou l'autre, à votre choix, telle est bien la réponse qui domine à la télévision, à la radio, sur les murs, dans les journaux et les magazines. Inutile alors de s'étonner des réactions mythiques de ce grand public

MEDIAS ET HANDICAP.suite.

mythique (qui n'existent que dans la tête de ceux, de celles qui ont intérêt à représenter ainsi la question du handicap, même s'ils n'en croient pas un son, pas une image). Devant tout OVNI, on aurait les mêmes réactions d'étonnement et de peur. Réactions amplement exploitées, depuis fort longtemps, par les cinéastes d'épouvante et les bonimenteurs de fête foraine : êtres sans bras, sans jambes — des monstres — inexplicables, effrayants (seule exception notable dans l'histoire du cinéma d'épouvante : « *Freaks* » qui met en scène la révolte des monstres contre ceux qui les instrumentent).

Mais si nous divisons le « grand public » comme il l'est en réalité — c'est-à-dire en classes sociales —, la représentation des handicapés change instantanément à nos yeux. Les brouillards des films d'épouvante se dissipent. La peur se résorbe en questions multiples, pressantes. Nous ne nous satisfaisons plus des larmes versées d'abondance à la vue des handicapés qui « s'en sortent ». Nous voulons en savoir davantage sur le pourquoi de la politique de la classe dominante à leur égard ; en savoir aussi davantage sur la réalité scientifique de chaque handicap produit socialement.

Si nous appartenons, par exemple, à la classe ouvrière, nous en savons déjà beaucoup. Les handicapés ne sont pas du tout d'étranges étrangers pour cette classe sociale. Nul besoin de ciller mille fois des yeux pour les reconnaître. Quelle famille ouvrière ne comporte pas des handicapés ? Le plus souvent, le handicap sera produit dans la production (on parle alors d'« accidents du travail »). Mais les femmes ouvrières donnent aussi plus de « monstres » à la naissance que les femmes d'aucune autre classe sociale. Et les accidents de la route des travailleurs portent le titre pudique d'« accidents de trajet ».

Lorsqu'elle finance des représentations de handicapés, la classe dominante a pour préoccupation constante de dissimuler l'origine sociale des handicaps. La dissimuler par tous les moyens, dont le plus fréquemment employé est le chantage à l'émotion : la classe dominante aurait un cœur « gros comme ça » et le « grand public » un cœur tout petit, petit. Ne rions pas trop fort.

Dans certains films des grandes associations (ceux-là ne passent pas encore à la télévision ni dans les salles de cinéma), nous approchons certes de plus près les mobiles réels qui animent la classe dominante à l'égard des handicapés. Tel ce film de l'ADAPT, intitulé justement « *Leur courage les sauve* ». Dans ce film, interviewée par l'écrivain catholique Gilbert Cesbron, la directrice, Suzanne Fouché nous fait faire la tournée des grands ducs des châteaux de l'Association. Au hasard des visites, des morceaux de vérité sont expectorés par la directrice. Dans ce centre de rééducation fonctionnelle, dit-elle en substance, la grande industrie nous envoie ses blessés du travail ; nous les remettons en état à la satisfaction générale. Ailleurs (autre château, autre catégorie d'handicapés) : vous savez, nos débiles font de très bons ouvriers, les industriels sont très contents. Dans la bouche de la directrice, les beaux discours de la classe dominante sur la réinsertion sociale des handicapés trouvent leur base matérielle.

Car, dans la réalité, il s'agit bien d'organiser la surexploitation d'une « population » dont le nombre ne cesse d'augmenter : les handicapés. Pour la classe dominante, il s'agit de tirer le profit maximum de la destruction croissante de la force de travail et de vie des travailleurs. Devenue impérialiste, la bourgeoisie surexplote à la fois et de façon de plus en plus systématique, l'immigration issue des pays dominés et la partie de la classe ouvrière atteinte de handicaps en tous genres, partie de plus en plus étendue du fait de l'aggravation des conditions de travail et de vie subies par l'immense majorité des travailleurs. Pour les handicapés, la surexploitation s'opère surtout dans les Ateliers protégés et les Centres d'aide par le travail, dont la loi d'orientation de 1975 favorise la multiplication.



Ne comptons pas sur la presse spécialisée pour handicapés pour nous donner ce type d'informations et d'analyses. Presse émanant d'associations qui appliquent la politique de la bourgeoisie impérialiste à l'égard des handicapés, presse qui entend prouver sa pseudo-indépendance en formulant des critiques de détail, renforçant ainsi le contenu principal des réformes prises par le pouvoir. Mais là aussi (s'il est permis de faire un peu de propagande) un autre son de cloche commence à se faire entendre, par exemple, dans les journaux comme *Handicapés Méchants* ou *Psychiatrisés en lutte*, expressions de handicapés, de psychiatrisés de plus en plus conscients de la réalité sociale dans laquelle ils survivent, et qui luttent pour transformer cette réalité.

Les médias ne nous fournissent pas de représentations qui correspondent à la réalité des handicapés et à la vie des handicapés ; au mieux, par fulgurances, nous recevons des bribes de vérité objective. C'est pourtant dans cette direction qu'il faut chercher. C'est pourquoi, dans cette direction, nous cherchons avec un film comme *Bon pied, bon œil et toute sa tête*. Ce film-là, il serait bon qu'il connaisse une diffusion aussi massive que les autres (ceux diffusés par les médias contrôlés par la classe dominante). Il serait même excellent qu'il passe à la télévision. Qui sait¹ ?

Handicapés Méchants

1. Pour une analyse plus détaillée, lire *Cinéthique* numéros 25-26 : « Handicaps » (*Cinéthique*, BP 65 75722 - Paris cédez 15). Ce numéro : 18 F.

PSYCHIA

Intervention du Comité de Lutte des Handicapés

— Pourquoi le CLH est-il co-organisateur de ce meeting sur la psychiatrie ?

— Ce lien entre le handicap et la répression psychiatrique peut ne pas être évident pour tout le monde. Comment imaginer qu'il n'y a pas que les valides récalcitrants que le pouvoir et la psychanalyse enferment ?

La première raison est qu'on peut très bien se trouver handicapé et avoir des idées, des actions de valides récalcitrants ou gênants. C'est à ce titre que nous sommes tous en danger de psychiatrie.

La seconde raison est que tout handicapé est sans cesse confronté à la psychologie/psychiatrie.

Nous sommes l'unique raison de vivre de multiples commissions psycho-médicales, les clients forcés de non moins multiples établissements psycho-réducteurs. Nous sommes le gagne-pain des équipes pluridisciplinaires, les jouets des spécialistes de l'adaptation, de la réadaptation, de la marginalisation.

Lisez la loi d'orientation votée en juin 1975 et vous parcourrez des yeux la vie, le cheminement de tous ceux qui naissent plus ou moins bancales, plus ou moins bigneux, plus ou moins débiles. C'est dire que nous avons peu de chances de passer au travers des mailles du filet !

Des instances suprêmement démocratiques ont décidé qu'il fallait nous régler notre compte une fois pour toutes, que s'en était fini du bricolage et de l'artisanat dans le domaine du handicap, alors, cette loi nous enferme, nous rentabilise, nous psychanalyse.

— Mais qu'est-ce donc que cette loi d'orientation qui affiche son autoritarisme jusque dans son appellation d'origine contrôlée ? (orientation signifiant que vous n'aviez qu'à suivre la flèche, le parcours imposé) ?

— Pour garder la circulation fluide et réglementer le flot sans cesse grandissant des citoyens handicapés, la loi nous met sur des rails avec des garde-barrières du type travailleurs sociaux, psychologues, psychiatres. Mais si le nombre de gens amalgamés sous le vocable de handicapés augmente, ce n'est pas par hasard : le travail et les cadences mutilent, les courses à la détente, à l'évasion, lors des fins de semaine ou des congés d'été mutilent, les mauvaises conditions de transport et de travail durant la grossesse sont plus aliénantes que jamais, elles mutilent, l'alcoolisme, le tabagisme, l'automobilisme mutilent. Comme si les fléaux de la société libérale avancée et de ses géniteurs ne suffisaient pas, en plus, pour justifier le secteur sanitaire et social, faire vivre les trusts pharmaceutiques, les marchands d'appareillages et leurs rabatteurs, assurer la relève des travailleurs immigrés par l'exploitation des travailleurs handicapés, le législateur se fait subtil et étend la notion du handicap et de ses ressortissants.

Il promulgue le handicap social et les enfants à risques (comprendre tous ceux qui habitent en HLM ou dans des cités d'urgence).

TRIE et HANDICAP

...Suite

Les détenus et ex-détenus sont des inadaptés. Les vieillards économiquement faibles et les malades sont des inadaptés.

Or, inadaptés et handicapés, c'est blanc bonnet et bonnet blanc dans l'esprit de la loi. Il va sans dire que les militants d'extrême-gauche sont en instance de handicap mental... peut-être même physique !

Donc, pour tomber sous le coup de la loi d'orientation et de la psy, il n'est pas nécessaire d'avoir un quotient intellectuel inférieur à la norme. Il suffit comme précédemment d'être bancal ou bigleux, ou réfractaire au bon-sens commun, à l'ordre établi, à l'éducation scolaire. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'un même sujet puisse remplir toutes les conditions !

Alors, vous ferez la joie de tous les psycho-machins, les analytiques, qui vous trouveront sans tarder une structure, un encadrement appropriés.

Il ne faut pas oublier que le simple fait de prévoir des structures d'accueil en marge de... oblige à les utiliser, puis les remplir, puis les rentabiliser. Oh, évidemment ! Ce ne sera pas systématiquement l'hôpital psychiatrique, mais plutôt le centre d'observation, le centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées, le foyer de l'enfance, le centre médico-psycho-pédagogique, la classe ou l'école nationale de perfectionnement, l'institut médico-pédagogique, l'institut médico-professionnel.

Ce Sésame étant pour tous ces lieux charmants, le calcul du quotient intellectuel et les examens psychotechniques. La Commission de l'Education spéciale de la L.O. prend les rendez-vous et fournit les adresses.

Nous voici donc casés pour un bout de temps, nous grandirons sous l'œil bienveillant des éducateurs spécialisés, des institu-

teurs ou professeurs titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Inadaptés, du psychologue scolaire, du médecin-psychiatre.

Mais, fini de rire ; la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, après examen physique et psychique, nous affuble d'une reconnaissance de travailleur handicapé catégorie A.B.C. (Handicapé léger, moyen, profond) avec insistance sur notre rendement présumé et la future rétribution. Après ces formalités d'usage, la commission nous envoie au chagrin dans les emplois réservés ou plus souvent en ateliers protégés (garantie de ressource 90 % du SMIC), ou Centre d'aide par le travail (garantie de ressource 70 % du SMIC).

— Parlons à présent des gens qui nous encadrent, de la psychologie/psychiatrie et du travail social.

— Les autorités souveraines de notre milieu sont les directeurs de centres et les psychiatres. Écoutons le témoignage d'un élève éducateur spécialisé :

« Le psychiatre évalue en collaboration avec l'équipe de direction, si les buts rééducatifs poursuivis s'intègrent au projet thérapeutique non défini par l'équipe éducative, mais par ses soins.

A ce titre, il est étroitement lié au travail de réflexion et à la pédagogie de l'équipe éducative.

Son concours est prépondérant dans tout ce qui concerne les relations avec les parents, l'entrée et la réorientation des enfants.

Le psychiatre exerce donc un pouvoir essentiel auprès de la direction et dans la vie de l'établissement. En plus de ses activités spécifiquement médicales, son contrôle sur la réflexion pédagogique et la formation du personnel est déterminant ».

D'autre part, les psychologues et psychiatres collaborent avec les commissions-clés de la LO (CDES et COTOREP) par leur présence effective ou leur diagnostic.

Il faut préciser que, là aussi, tout le mécanisme est placé sous la tutelle du préfet, lui-même magistrat du ministère de l'Intérieur, qui choisit les présidents des diverses commissions.

Cette disposition rend encore un peu plus floue la frontière entre flic et thérapeute : « La débrouillardise des psychologues repose sur une cuisine (Q.I. sine) qui n'a aucun rapport avec la science mais sans doute avec autre chose : l'idéologie dominante ». (Michel Cort, le Q.I. Chez Massépo).

« Entre l'homme dit « de droite » qui réclame le renforcement des CRS, et l'homme dit « de gauche » qui réclame plus de médecins de qualité, il n'y a qu'une différence de forme. Innocents ou crapules, les uns veulent nous faire accepter la société de survie à coups de gourdins, les autres à coups de médicaments et de cures psycho-thérapeutiques ». (Carpentier, « Textes libres » chez l'Imprévu Radical). Concluons le chapitre en soulignant que la L.O. est le symbole de la fusion des politiques dites « de droite » et « de gauche » pour ce qui est des soins à apporter à la population.

— Nous voici donc quelques-uns de plus pour affirmer que la « psychiatrie est arme de domination politique et idéologique ». Alors, comment la détruire ?

— Soulignons d'abord que la suppression de la loi de 1838 ne semble plus un objectif suffisant. Il est évident que cela porterait un rude coup à l'organisation actuelle des H.P. ; mais il existe d'ores et déjà une structure de remplacement efficace et insidieuse, la sectorisation, ou politique de secteur (la sectorisation se joue au niveau du département divisé en secteur de 4 à 5.000 habitants. Elle vise une efficacité accrue des appareils sanitaire, social et policier en assurant la coordination grâce, entre autres, à l'information des différentes composantes du système : sécurité sociale, aide sociale, pédagogies, psychiatries, justice, etc.).

D'ailleurs, les statistiques démontrent que la majorité de la clientèle des hôpitaux psychiatriques n'est que de passage entre les « hauts murs ». Elle y est triée, étiquetée, puis rabattue sur les dispensaires, hôpitaux de jour ou visites à domicile. Il existe même une sectorisation infanto-juvénile.

Il faut donc en finir avec la politique de secteur et étendre les mots d'ordre à la suppression de la sectorisation.

Nous disons également qu'il est illusoire de substituer une instance judiciaire au pouvoir médical statuant sur l'internement...

A court terme nous restons dans le système capitaliste où pouvoir judiciaire et pouvoir psychiatrique sont intimement liés : Exemple : les rapports d'expertises psychiatriques volant au secours de l'appareil judiciaire défaillant : « La justice et la psychiatrie sont deux moitiés complémentaires d'intervention contre la déviance, délinquance et maladie mentale deviennent équivalentes ». (Travail, famille, psychiatrie).

A moyen terme, le pouvoir judiciaire ne peut devenir subitement meilleur que le pouvoir psychiatrique puisqu'ils sont issus de la même classe pour préserver l'ordre établi, l'idéologie dominante.

En bref, il n'y a pas et ne peut pas y avoir de bonne psychiatrie ; c'est pourquoi nous refusons les spécialistes, les nouveaux psychiatres et leur hôpitaux psychiatriques revus et corrigés.

Encore une fois, le simple fait de prévoir des structures spécifiques, en marge de... oblige à les utiliser.

La psychiatrie ne peut disparaître d'elle-même ; sa seule présence ou survie créera le psychiatrisé... en lutte.

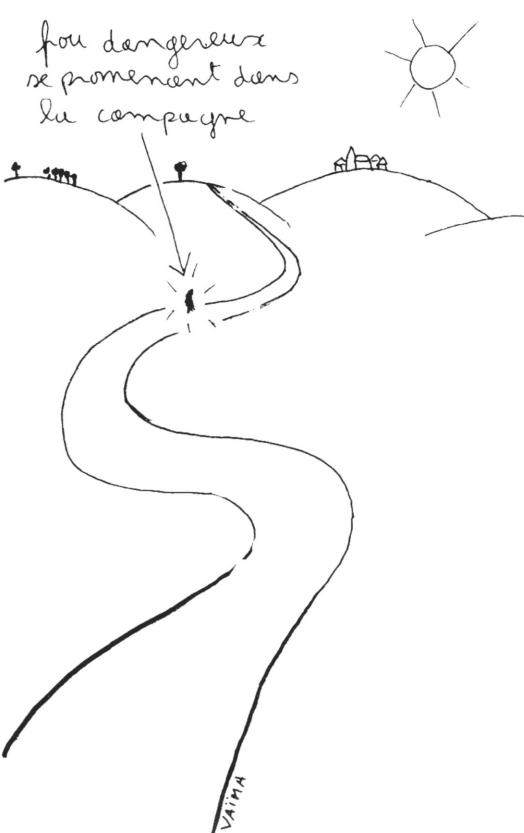
Nous affirmons que « lutter contre les séquelles du capitalisme durant la phase transitoire », c'est l'affaire de tout un chacun ».

La marginalisation ne peut être justifiée. Nous voulons la prise en charge collective, dans un cadre de vie commun, des victimes du capital.

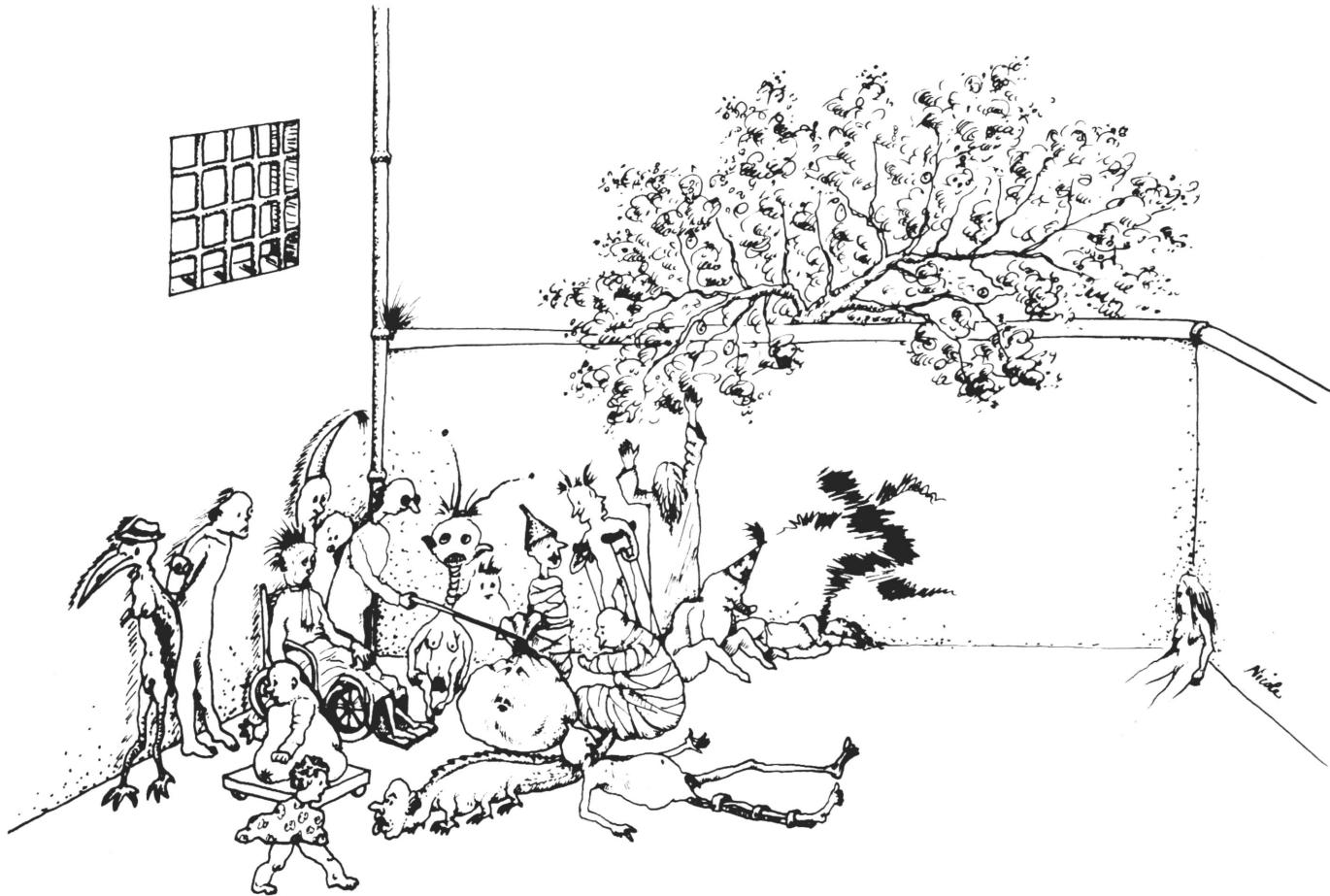
Ajoutons que la « dangerosité », loin d'être un état permanent et définitif, trouve ses racines dans l'oppression morale et physique quotidienne. Elle est la conséquence logique de la négation de l'individu.

Les Comités de Lutte des Handicapés veulent instaurer le droit à la différence, une société où la norme n'existe pas.

« DE CHACUN SELON SES MOYENS
A CHACUN SELON SES BESOINS ».



psychiatrie et handicap



LA PSYCHIATRIE, ARME DE DOMINATION POLITIQUE ET IDÉOLOGIQUE (Meeting tenu à la Bourse du Travail)

De devait être, entre autres ambitions, un écho au Congrès de Honolulu qui, quelques mois plus tôt, dénonça l'usage de la psychiatrie dans les pays de l'Est pour réprimer et « solutionner » les conflits politiques. Dans les pays de l'Est ! mais motus sur ce qui se passe en Europe Occidentale, et plus particulièrement en France.

Ce meeting était coorganisé par les groupes suivants :

— GIA : Groupe Information Asile, APLP-BP 44704 - 75161 Paris cedex 04, journal *Psychiatrisés en lutte*.

— Collectif d'Enquêtes et d'Etudes sur les pratiques spychiatriques (chez Hervé Laroque, 58, rue Victor Hugo - 37000 Tours, Tél. (47) 20 39 72).

— CLH de Paris

— Comité d'Action des Prisonniers, 15, rue des Trois Frères - 75018 Paris, journal *Le Cap*.

D'autres groupes apportaient leur soutien.

Le déroulement du meeting :

1. La première partie fut consacrée aux déclarations des organisations cosignataires (dont celle du CLH que vous pourrez lire ci-après), démontrant que :

- « la psychiatrie est politique ici et aujourd'hui »,
- tout le monde est concerné, élèves, étudiants, travailleurs, ne serait-ce qu'à travers la politique de secteur ou sectorisation,
- la solution passe par la destruction de la psy (avec divergence sur les moyens et le temps nécessaires...).

2. Puis ce furent les témoignages d'ex-internés tels :

— Claude Serbonnet (intervention à la South African Airways pour protester contre l'Apartheid),

— Paul Peguin (lutte pour la défense de la petite propriété),

— Dos Santos (musèlement et neutralisation d'un immigré),

— le cas Feraton (exposé par le CEEPP de Tours sur les conséquences d'une vie passée à l'ombre des institutions psychiatriques, menant au meurtre et au viol),

— Madame X... (le cas d'une mère de famille surmenée en butte à l'hostilité de son entourage en raison de son mariage avec un Noir).

De nombreux détails furent donnés sur les pratiques arbitraires et violentes (brimades, coups, camisole chimique).

3. Ensuite les groupes apportant leur soutien au meeting, composés de professionnels et de soignants, expliquèrent en quoi ils pouvaient rejoindre et renforcer la lutte des « usagers » sans pour autant la récupérer ou la noyauter :

— Association pour l'Extension et la Radicalisation des luttes dans et contre les Institutions psychiatriques, le Collectif national des travailleurs sociaux, le Syndicat de la psychiatrie (déclaration commune),

— le Syndicat de la magistrature

— la Ligue des Droits de l'homme.

4. L'ensemble de ces déclarations et témoignages devait se prolonger par un travail au sein des commissions :

Psychiatrie et justice

Les traitements psychiatriques

Les hôpitaux psychiatriques

Psychiatrie et contrôle social.

Le public pouvait ainsi débattre de ses problèmes pratiques et vécus et trouver des éléments de réponses en collaboration avec les diverses organisations présentes, fortes de leurs expériences et de leurs luttes dans et contre la psychiatrie.

(SUITE P. 11)